

QUESTIONS RÉPONSES

4 MON ENFANT SUIT UN TRAITEMENT. COMMENT PUIS-JE M'ASSURER DU SUIVI ?

Dans chaque centre, une assistante sanitaire, en liaison avec les équipes d'animation, veille à la prise des traitements médicaux et à la bonne santé des enfants.

Tous les traitements et les soins sont consignés dans le cahier d'infirmerie sous le contrôle attentif du directeur et du médecin qui sera appelé au moindre doute.

COMMENT SONT RÉPARTIS LES JEUNES DANS LES CHAMBRES ?

Tous les séjours hors séjours itinérants, sont dotés d'un bon confort et d'espaces satisfaisants pour la meilleure organisation de la vie quotidienne. Filles et garçons dorment séparément dans le respect le plus strict de la mixité. Ils sont répartis selon les âges et les affinités.

Un animateur est identifié comme le référent d'une chambre. Les séjours itinérants répondent à d'autres critères de confort et de sécurité tout en respectant la mixité.

COMBIEN Y AURA-T-IL D'ANIMATEURS ?

Pour accroître la qualité de l'encadrement, bien plus que les textes en vigueur qui exigent un animateur pour 12 jeunes sauf pour les 4/6 ans (1 pour 8), l'Oeuvre s'impose les quotas suivants :

- 1 animateur pour 6 enfants de 4 à 6 ans (Chalès)
- 1 animateur pour 7 enfants de 7 à 13 ans (Chalès)
- 1 animateur pour 8 enfants de 14 à 15 ans (Bilhervé)

MON ENFANT PEUT-IL EMPORTER SA CONSOLE DE JEUX ?

Apporter des objets de valeurs :

MP3, MP4, console de jeux, téléphone portable, appareil photos numériques... bien que inadaptés aux séjours vacances ne sont pas interdits. Cependant ce n'est pas encouragé car, en cas de perte ou de vol, notre responsabilité ne pourra jamais être engagée. En effet, ces objets sont exclus de nos garanties d'assurance.

LES RÉGIMES ALIMENTAIRES SONT-ILS RESPECTÉS ?

Dans tous nos centres, une nourriture saine, variée et copieuse est servie, dans le strict respect d'un équilibre diététique. Les régimes alimentaires de chacun sont également respectés selon les consignes données par les parents sur la fiche sanitaire de liaison.

MON ENFANT PART POUR LA 1ÈRE FOIS. COMMENT PUIS-JE ÊTRE SÛR QUE TOUT VA BIEN SE PASSER ?

Nous mettons en place un système de messagerie Audiotel sur lequel un message de bonne arrivée est laissé le premier jour. Puis régulièrement, le directeur, son équipe ou encore les jeunes laisseront des informations sur le séjour (météo, ambiance, activités...).

Certains prestataires mettent également en place sur leur site internet un espace à l'intention des parents pour consulter les photos des séjours. Pour le connaître, il est important de vous reporter à la consigne de départ et de retour qui vous sera adressée.

Pour l'ODOD, les équipes de direction de nos différents séjours mettent un message quotidien sur www.odod.fr et les photos sont accessibles en consultant l'album photos.

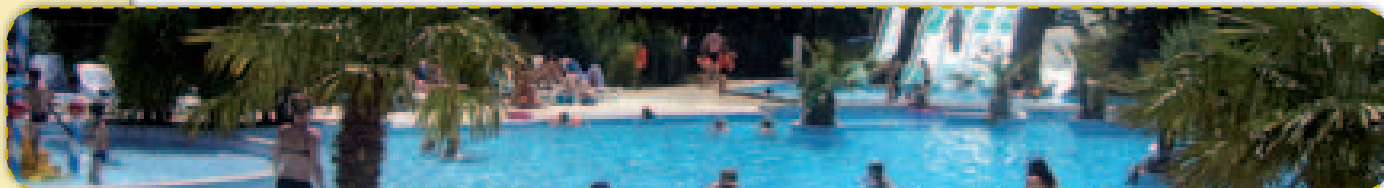
En cas d'accident ou de maladie, les directeurs suivent une procédure d'information rapide, efficace et transparente. Le directeur prévient le siège de l'ODOD et la famille dès que le médecin a établi son diagnostic.

QUE SE PASSE T-IL EN CAS D'INTEMPÉRIES ?

Selon les implantations, mise en place d'activités différentes exemples : tennis, piscine, excursions, jeux... sans que cette énumération soit limitative.

PAR QUI SONT ENCADRÉS LES JEUNES ?

L'enseignement des activités spécifiques est le fait de professionnels détenteurs du Brevet d'Etat, l'encadrement étant assuré par la présence permanente des animateurs.



MON ENFANT PEUT-IL CONFIER SON ARGENT DE POCHE ?

Jusqu'à 12/13 ans, l'argent est confié à l'animateur, qui en tient la comptabilité précise. Au-delà, chaque jeune est libre de le conserver par-devers lui, ou de le confier à son animateur. S'il décide de le garder, ce sera sous son entière responsabilité.

JE SUIS DÉSOLÉ(E) CAR L'ANNIVERSAIRE DE MON ENFANT TOMBE PENDANT LE SÉJOUR. SERA-T-IL FÊTÉ ?

Toujours un grand moment, l'anniversaire se doit d'être un instant inoubliable pour le jeune, loin des siens. C'est pourquoi nous attachons toujours un soin particulier à célébrer chaque anniversaire dans la joie et la bonne humeur.

QUELS SONT LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR ?

Deux cas de figure :

1) le séjour se déroule en France :

Certificat médical d'aptitude aux activités sportives de moins de 3 mois, attestation de natation, original de la carte d'identité et photocopie de la carte vitale

2) le séjour se déroule à l'étranger :

Certificat médical d'aptitude aux activités sportives de moins de 3 mois, attestation de natation, passeport personnel en cours de validité ou original de la carte d'identité + autorisation de sortie du territoire, ainsi que la Carte Européenne d'Assurance maladie et pour certaines destinations un visa. Pour cette dernière pièce, il vaut mieux attendre les directives du prestataire et ne pas vous précipiter pour le faire.

MON ENFANT VOYAGE SEUL, Y A-T-IL QUELQU'UN POUR LE PRENDRE EN CHARGE À SON ARRIVÉE ET À SON RETOUR ?

1) Votre enfant voyage en train :

- Il a moins de 15 ans il sera accompagné par un membre de votre comité ou par vous-même jusqu'au lieu du rendez-vous parisien ou jusqu'au centre.

- Il a plus de 15 ans, vous recevrez une information précise indiquant les modalités pratiques du voyage « aller et retour ». Il sera attendu en gare d'arrivée par une personne mandatée par l'organisateur ou l'ODOD et raccompagné par une autre à son retour de séjour de vacances à sa gare de départ.

2) Votre enfant voyage en avion :

- Il a moins de 12 ans, il devra être enregistré en UM et à son arrivée il sera accueilli par nos équipes en place sur l'aéroport d'arrivée. Pour le retour c'est l'ODOD qui se chargera de l'enregistrer.

- Il a plus de 12 ans, il sera accueilli par les équipes de l'ODOD ou de nos prestataires sur l'aéroport d'arrivée et conduit s'il y a lieu à un autre point de rassemblement.

Au retour il sera pris en charge à son arrivée de centre de vacances et enregistré par nos prestataires ou par l'ODOD.

J'AI UN PROBLÈME LE JOUR DU DÉPART OU DU RETOUR OU PENDANT LE SÉJOUR EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX

QUEL NUMÉRO DOIS-JE COMPOSER ?

Un seul numéro de téléphone le **01 44 52 14 12**

Permanence téléphonique de l'ODOD pendant et en dehors des heures de bureau et pendant le week-end.

Vous avez d'autres questions ou vous souhaitez des précisions ? Consultez notre projet éducatif, les conditions générales d'inscription, notre site internet ou le site internet de nos prestataires.

